

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du **12 NOV. 2015**

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE AVEC LA COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS - AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DU PRE SAINT-GERVAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « EST ENSEMBLE » SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015.

En 2009, le Département a renforcé sa politique de coopération culturelle et patrimoniale et, a inscrit, en 2012, cette démarche dans la durée en proposant le renouvellement des conventions. Sous la forme de conventions triennales, ce principe de contractualisation avec le Département s'adresse à toutes les communes de la Seine-Saint-Denis. L'accompagnement des communes, dans la structuration de leur politique culturelle et l'expérimentation de projets, sont au cœur de l'ambition départementale. Par la définition d'enjeux communs et une prise en compte des contraintes et des atouts spécifiques de chacune des communes et intercommunalités, il s'agit de mettre en œuvre, de façon concertée, la déclinaison des axes prioritaires des politiques culturelles et patrimoniales départementales.

Ainsi, depuis 2009, vingt-cinq conventions de coopération ont été élaborées avec les communes d'Aulnay-sous-Bois, Aubervilliers, Le Bourget, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Pierrefitte-sur-Seine, Pantin, Épinay-sur-Seine, Villetaneuse, Tremblay-en-France, Bagnolet, Les Lilas, La Courneuve, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Le Pré Saint-Gervais, Gournay-sur-Marne, Bondy, Clichy-sous-Bois, Drancy, Montreuil, Villepinte, Romainville et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

Ces conventions se donnent pour objectif d'affiner l'alliance stratégique et opérationnelle conclue entre les collectivités territoriales et de l'inscrire dans une démarche visant à maintenir l'exigence artistique, culturelle et éducative des projets au bénéfice des séquano-dionysiens. Rédigées à la suite d'une démarche de diagnostic territorial, elles se concrétisent chaque année par des projets opérationnels. Ce volet annuel, élaboré de façon partenariale, fait l'objet d'un avenant présentant les projets soutenus.

Ainsi, au-delà des actions menées tout au long de l'année en partenariat avec les communes concernées par ces conventions, je vous propose que, dans le cadre des conventions engagées avec les communes du Pré Saint-Gervais et Rosny-sous-Bois, le Département apporte son soutien à des projets répondant aux objectifs desdites conventions.

La commune du Pré Saint-Gervais

Axes de coopération

Axe 1

Développer et renforcer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle

a- sur le temps scolaire,

b- sur le temps péri scolaire,

c- avec les acteurs du champ social, associatifs ou municipaux,

Axe 2

Procéder à la qualification de l'offre artistique et culturelle

Axe 3

Poursuivre les actions de valorisation du patrimoine

Je vous propose, pour la mise en œuvre des objectifs de la convention, de subventionner, en 2015, la commune du Pré Saint-Gervais à hauteur de 10 000 euros pour les actions suivantes :

au titre des axes 1 et 3 de la convention :

- soutien à quatre parcours d'éducation artistique autour des métiers d'art, pour des enfants fréquentant les écoles primaires de la commune, parcours composés chacun de onze séances de pratique en classe, de sorties dans des musées et institutions culturelles et de réalisation d'œuvres collectives et individuelles, animés par Dorothee Davoise, photographe, Sandra Dufour, brodeuse, Armel Barraud, dentellière sur fil de fer, Christine Marot, créatrice de vêtements pour enfants : 5 000 euros ;

au titre de l'axe 1 de la convention :

- soutien au projet de formation et sensibilisation aux arts plastiques à travers l'œuvre de l'illustrateur et plasticien Bruno Munari, proposé et animé par Armel Barraud et Thomas Cimolaï, en direction des professionnels de la petite enfance de la crèche départementale et des autres structures d'accueil de la petite enfance : journée de formation découverte de l'œuvre, atelier de pratique, réalisation d'un élément de décor, restitution publique : 3 000 euros.

- soutien au projet *Du conte au théâtre*, autour de l'œuvre *Pinocchio*, de Collodi, conçu par la comédienne Maya Vigando, pour deux classes de CM2 des écoles Pierre Brossolette et Jean Jaurès : étude en classe du recueil de textes autour de *Pinocchio*, du texte de théâtre de Joël Pommerat, des différentes interprétations de *Pinocchio* autour d'illustrations, d'affiches et de films, vingt séances de deux heures avec la comédienne consacrées aux jeux théâtraux, au travail sur le rythme des phrases, visite des coulisses du théâtre de l'Odéon, représentation de *Pinocchio*, mise en scène de Joël Pommerat, aux Ateliers Berthier : 2 000 euros.

Cet avenant concernant la commune du Pré-saint-Gervais, comme le prévoit la convention initiale doit être conclue aussi avec la communauté d'agglomération « Est ensemble ».

La commune de Rosny-sous-Bois

Axes de coopération

Premier axe général de coopération : développer le concept de *Rosny ville cirque* : faire connaître et valoriser les arts du cirque auprès du public

Axe opérationnel 1 : proposer une sensibilisation et une éducation artistique et culturelle aux arts du cirque

Axe opérationnel 2 : intégrer dans la programmation de saison de l'Espace Simenon un travail circassien

Axe opérationnel 3 : développer les arts du cirque en expérimentant des formes artistiques innovantes

Second axe général de coopération : renforcer les croisements des publics grâce à des projets transversaux, innovants et originaux

Axe opérationnel 1 : développer les liens entre pratiques culturelles et sportives au travers d'un projet ambitieux

Axe opérationnel 2 : valoriser les actions culturelles menées en direction de la petite enfance et leur donner davantage d'envergure

Je vous propose, pour la mise en œuvre des objectifs de la convention, de subventionner, en 2015, la commune de Rosny-sous-Bois à hauteur de 18 950 euros pour les actions suivantes :

au titre de l'axe 1 de la convention :

- soutien à la mise en place d'une résidence de création de la compagnie Heliotropion à l'Espace Georges Simenon pour un spectacle circassien en collaboration avec les élèves de l'ENACR (création avec les élèves de deuxième année de l'ENACR et diffusions à l'Espace Simenon + temps de répétitions publiques et diverses rencontres à destination des classes inscrites dans le "parcours cirque", des usagers des centres sociaux, des abonnés du théâtre et d'associations culturelles et sportives) : 4 750 euros ;

- soutien au renforcement des parcours cirque pour douze classes de la ville avec l'ENACR avec différents niveaux (découverte pour le cycle 2 et initiation pour le cycle 3) et des parcours immersifs et intensifs pour deux classes de CM2 avec des actions hors temps scolaires avec les familles : 1 800 euros ;

- soutien à la programmation d'été de créations circassiennes de petites formes au parc Decesari en partenariat avec la Maison des Jonglages de La Courneuve, l'ENACR et l'Espace Simenon (prolongement de la résidence In Situ du collectif Galapiat au collège Langevin-Wallon, programmations de compagnies composées d'anciens élèves de l'ENACR et de partenaires de la Maison des Jonglages, temps de rencontres entre publics et artistes, mise en place d'ateliers en amont et pendant la programmation avec les centres socioculturels de la ville, des ateliers parents-enfants et en direction des adolescents) : 4 600 euros ;

au titre des axes 1 et 2 de la convention :

- soutien au projet *Force de frappe*, porté par l'école d'arts plastiques Paul Belmondo, proposant un projet à la frontière de plusieurs disciplines et pratiques culturelles autour de la pratique de la boxe, en lien avec plusieurs clubs de la ville (résidence de la photographe Tina Merandon dans les clubs et ateliers de pratiques ; résidence du plasticien Little K à l'école d'arts et ateliers de médiation ; commande artistique à la vidéaste Barbara Pellerin ; temps fort de restitutions croisées avec une exposition d'art contemporain organisée par l'école d'art : 6 400 euros.

au titre de l'axe 2 de la convention :

- soutien au projet *Rendez-vous des p'tits choux*, temps fort de collaboration et de valorisation entre les programmations en direction de la petite enfance et des jeunes publics des deux médiathèques, le théâtre et le cinéma de l'espace Georges Simenon ainsi que du conservatoire municipal (spectacles, actions culturelles, exposition, ciné-concert, animations lecture, ateliers parents-enfants), en partenariat avec les centres socio-éducatifs, la direction de la petite enfance et l'association 1,9,3 *Soleil !* : 1 400 euros.

Je vous propose donc :

- D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement suivantes, au titre des programmes 2015 des conventions de coopération culturelle et patrimoniale, comme précisé ci-dessus ;

- 10 000 euros à la commune du Pré Saint-Gervais,
 - 18 950 euros à la commune de Rosny-sous-Bois,
- D'APPROUVER l'avenant à la convention de coopération entre le Département et la commune de Rosny sous Bois,
- D'APPROUVER l'avenant à la convention tripartite de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département, la commune du Pré-Saint-Gervais et la communauté d'agglomération « Est ensemble »,
- DE CHARGER M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-présidente,


Mériem Derkaoui

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2014-2016**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS, domiciliée Hôtel de Ville, 20 rue Claude-Pernès, 93111 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Claude Capillon, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Rosny-sous-Bois, le présent avenant est conclu pour l'année 2015.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2015, les deux parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

au titre de l'axe 1 de la convention *Développer le concept "Rosny ville cirque"*

- soutien à la mise en place d'une résidence de création de la compagnie Heliotropion à l'Espace Georges Simenon pour un spectacle circassien en collaboration avec les élèves de l'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny sous Bois (ENACR) (création avec les élèves de deuxième année de l'ENACR et diffusions à l'Espace Simenon + temps de répétitions publiques et diverses rencontres à destination des classes inscrites dans le parcours cirque, des usagers des centres sociaux, des abonnés du théâtre et d'associations culturelles et sportives) : 4 750 euros ;

- soutien au renforcement des parcours cirque pour douze classes de la ville avec l'ENACR avec différents niveaux (découverte pour le cycle 2 et initiation pour le cycle 3) et des parcours immersifs et intensifs pour deux classes de CM2 avec des actions hors temps scolaires avec les familles : 1 800 euros ;

- soutien à la programmation d'été de créations circassiennes de petites formes au parc Decesari en partenariat avec la Maison des Jonglages de La Courneuve, l'ENACR et l'Espace Simenon (prolongement de la résidence In Situ du collectif Galapiat au collège Langevin-Wallon, programmations de compagnies composées d'anciens élèves de l'ENACR et de partenaires de la Maison des Jonglages, temps de rencontres entre publics et artistes, mise en place d'ateliers en amont et pendant la programmation avec les centres socioculturels de la ville, des ateliers parents-enfants et en direction des adolescents) : 4 600 euros ;

au titre de l'axe 2 *Renforcer les croisements des publics grâce à des projets transversaux, innovants et originaux* et de l'axe 1 de la convention *Développer les liens entre pratiques culturelles et sportives* :

- soutien au projet *Force de frappe*, porté par l'école d'arts plastiques Paul Belmondo, proposant un projet à la frontière de plusieurs disciplines et pratiques culturelles autour de la pratique de la boxe, en lien avec plusieurs clubs de la ville (résidence de la photographe Tina Merandon dans les clubs et ateliers de pratiques ; résidence du plasticien Little K à l'école d'arts et ateliers de médiation ; commande artistique à la vidéaste Barbara Pellerin ; temps fort de restitutions croisées avec une exposition d'art contemporain organisée par l'école d'art : 6 400 euros.

au titre de l'axe 2 de la convention *Valoriser les actions culturelles menées en direction de la petite enfance* :

- soutien au projet *Rendez-vous des p'tits choux*, temps fort de collaboration et de valorisation entre les programmations en direction de la petite enfance et des jeunes publics des deux médiathèques, le théâtre et le cinéma de l'espace Georges Simenon ainsi que du conservatoire municipal (spectacles, actions culturelles, exposition, ciné-concert, animations lecture, ateliers parents-enfants), en partenariat avec les centres socio-éducatifs, la direction de la petite enfance et l'association *1,9,3 Soleil !* : 1 400 euros.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune de Rosny-sous-Bois une subvention d'un montant de 18 950 euros pour l'année 2015.

Fait au Rosny-sous-Bois, le

Fait à Bobigny, le

Pour la commune du Rosny-sous-Bois,
le Maire,

Pour le Département de la Seine Saint-Denis
Le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,

Claude Capillon

Mériem Derkaoui

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2014-2016**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, domicilié Hôtel du Département 93006 BOBIGNY Cedex, représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

LA COMMUNE DU PRE SAINT-GERVAIS, domiciliée Hôtel de Ville, 84 bis rue André Joineau, 93311 LE PRE SAINT-GERVAIS Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Gérard Cosme, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la commune,

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST ENSEMBLE, domiciliée 100 avenue Gaston Roussel, 93230 ROMAINVILLE, représentée par son Président, Monsieur Gérard Cosme, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° en date du

ci-après dénommée la communauté d'agglomération,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

En application des articles 3 et 4 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la commune du Pré Saint-Gervais et la communauté d'agglomération est Ensemble, le présent avenant est conclu pour l'année 2015.

Article 1 - Programme d'actions

Pour l'année 2015, les parties conviennent de retenir dans le cadre de la convention les actions suivantes :

au titre des axes 1 et 3 de la convention :

- soutien à quatre parcours d'éducation artistique autour des métiers d'art, pour des enfants fréquentant les écoles primaires de la commune, parcours composés chacun de onze séances de pratique en classe, de sorties dans des musées et institutions culturelles et de réalisation

d'œuvres collectives et individuelles, animés par Dorothée Davoise, photographe, Sandra Dufour, brodeuse, Armel Barraud, dentellière sur fil de fer, Christine Marot, créatrice de vêtements pour enfants : 5 000 euros ;

au titre de l'axe 1 de la convention :

- soutien au projet de formation et sensibilisation aux arts plastiques à travers l'oeuvre de l'illustrateur et plasticien Bruno Munari, proposé et animé par Armel Barraud et Thomas Cimolaï, en direction des professionnels de la petite enfance de la crèche départementale et des autres structures d'accueil de la petite enfance : journée de formation découverte de l'oeuvre, atelier de pratique, réalisation d'un élément de décor, restitution publique : 3 000 euros.

- soutien au projet *Du conte au théâtre*, autour de l'oeuvre *Pinocchio*, de Collodi, conçu par la comédienne Maya Vigando, pour deux classes de CM2 des écoles Pierre Brossolette et Jean Jaurès : étude en classe du recueil de textes autour de *Pinocchio*, du texte de théâtre de Joël Pommerat, des différentes interprétations de Pinocchio autour d'illustrations, d'affiches et de films, dix séances de deux heures avec la comédienne consacrées aux jeux théâtraux, au travail sur le rythme des phrases, visite des coulisses du théâtre de l'Odéon, représentation de *Pinocchio*, mise en scène de Joël Pommerat, aux Ateliers Berthier : 2 000 euros.

Article 2 - Financement

Sur la base de ce programme annuel d'actions, le Département attribue à la commune du Pré Saint-Gervais une subvention d'un montant de 10 000 euros pour l'année 2015.

Fait au Pré Saint-Gervais, le

Fait à Bobigny, le

Pour la commune du Pré Saint-Gervais,
le Maire,
et par délégation,
l'adjointe au Maire,

Pour le Département de la Seine Saint-Denis
Le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,

Martine Legrand

Mériem Derkaoui

Fait à Romainville,
Pour la communauté d'agglomération Est
Ensemble,
le Président,

Gérard Cosme

Délibération n° du

AVENANT À LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE AVEC LA COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS – AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DU PRÉ SAINT-GERVAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « EST ENSEMBLE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015.

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention entre le Département et la commune de Rosny sous Bois,

Vu la convention entre le Département, la commune du Pré Saint-Gervais et la communauté d'agglomération « Est ensemble »,

Vu les crédits disponibles sur le chapitre 65 du budget départemental,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- 10 000 euros à la commune du Pré Saint-Gervais, au titre du programme 2015 de la convention tripartite de coopération culturelle et patrimoniale, pour les actions suivantes :

au titre des axes 1 et 3 de la convention : soutien à quatre parcours d'éducation artistique autour des métiers d'art, pour des enfants fréquentant les écoles primaires de la commune (5 000 euros),



au titre de l'axe 1 de la convention : soutien au projet de formation et sensibilisation aux arts plastiques (3 000 euros) et soutien au projet *Du conte au théâtre*, conçu par la comédienne Maya Vigando (2 000 euros) ;

- 18 950 euros à la commune de Rosny-sous-Bois, au titre du programme 2015 de la convention de coopération culturelle et patrimoniale, pour les actions suivantes :

au titre de l'axe 1 de la convention *Développer le concept "Rosny ville cirque"* : soutien à la mise en place d'une résidence de création de la compagnie Heliotropion à l'Espace Georges Simenon (4 750 euros) ; soutien au renforcement des parcours cirque (1 800 euros) ; soutien à la programmation d'été de créations circassiennes de petites formes au parc Decesari (4 600 euros),

au titre de l'axe 2 *Renforcer les croisements des publics grâce à des projets transversaux, innovants et originaux* et de l'axe 1 de la convention *Développer les liens entre pratiques culturelles et sportives* : soutien au projet *Force de frappe*, porté par l'école d'arts plastiques Paul Belmondo (6 400 euros),

au titre de l'axe 2 de la convention *Valoriser les actions culturelles menées en direction de la petite enfance* : soutien au projet *Rendez-vous des p'tits choux* (1 400 euros) ;

- APPROUVE l'avenant à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département et la commune de Rosny sous Bois,
- APPROUVE l'avenant à la convention tripartite de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département, la commune du Pré Saint-Gervais et la communauté d'agglomération « Est ensemble »,
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.